



**Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires**

## **LE 29 MARS MANIFESTONS POUR LES RETRAITES ET LES SALAIRES**

**L**e « rendez-vous 2008 » sur les retraites va se jouer au cours des prochaines semaines. Après une brève « concertation » que le gouvernement veut cantonner strictement dans la logique de la réforme de 2003, une nouvelle loi serait proposée au Parlement en juin ou juillet – dates qui ne doivent évidemment rien au hasard !

**C'est donc dès maintenant que doit se construire le rapport de force. Dès maintenant que, salariés et retraités du public et du privé, concernés cette fois-ci dans les mêmes conditions, doivent se mobiliser. C'est le sens de la journée d'action du 29 mars.**

### **Stopper la logique infernale des réformes de 1993 et 2003.**

**La France est l'un des pays européens où les mesures les plus néfastes ont été prises, c'est celui où les sacrifices les plus importants sont demandés aux seuls salariés. Il ne s'agit pas là uniquement d'affirmations de la CGT mais des conclusions d'une étude de l'OCDE.**

L'allongement de la durée de cotisation, la mécanique de la décote, l'indexation sur les prix conduisent chaque année à une dégradation supplémentaire des niveaux de liquidation des retraites puis des pensions versées.

### **S'opposer à la mise en danger de la répartition**

L'amputation du niveau des pensions sera considérable à brève échéance, créant les conditions pour que les jeunes d'aujourd'hui ne puissent prendre leur retraite qu'à 67, 70 ans ou plus. Cette « réforme » cumule de nouvelles contributions essentiellement à la charge des salariés, la perspective de retraites réduites et l'incitation à se financer une retraite supplémentaire par capitalisation.

**La loi Fillon est en réalité une loi anti-jeunes, comme elle est une loi particulièrement néfaste pour les femmes et les salariés les plus précaires.**

De surcroît, en créant une situation légale instable avec des remises en cause et des dégradations tous les quatre ans, elle met en danger le principe même de la répartition.

### **Extension du domaine de la prime... et donc de la capitalisation !**

Avec les accords minoritaires issus des dernières négociations salariales, le maintien (très partiel) du pouvoir d'achat n'est plus assuré par l'évolution de la valeur du point indiciaire, mais par des primes.

Par touches successives, malheureusement avec le soutien de certaines organisations syndicales, **une partie du traitement des fonctionnaires se trouve en quelque sorte**

« siphonnée » vers l'indemnitare et, par voie de conséquence, de la pension de retraite vers d'aléatoires et minuscules rentes additionnelles.

### **Non à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires**

Les ministres des comptes publics et de la Fonction publique « réfléchissent aux avantages et inconvénients d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat ».

Le gouvernement, en prétendant vouloir « mieux assurer le pilotage de la retraite » vise en réalité à couper les liens qui ont jusqu'à maintenant constitué une garantie essentielle pour le niveau des pensions des fonctionnaires. Il s'agirait de gérer les pensions comme un domaine « à part », ce qui permettrait au gouvernement d'afficher une contribution de l'employeur public – c'est-à-dire du contribuable – absolument exorbitante. A partir de là, une nouvelle étape de réduction des droits collectifs et d'augmentation de la part salariale serait plus « présentable ».

Une caisse, ce serait un échelon intermédiaire, représentant un coût supplémentaire n'existant pas aujourd'hui. Qui peut croire que ce genre « d'investissement » n'a pas pour but de procurer à terme, du point de vue de l'employeur public, une baisse des garanties et du niveau des pensions ?

## **LES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR ASSURER L'AVENIR DU SYSTÈME DE RETRAITE**

### **Dans le public comme dans le privé**

- Le taux de remplacement du salaire net par la pension nette ne doit pas être inférieur à 75 % pour une carrière complète.
- La reconnaissance d'une « carrière complète » à 60 ans doit intégrer, entre 18 et 60 ans, outre les temps d'activité professionnelle, les périodes d'étude, de formation, d'apprentissage et d'inactivité forcée (recherche d'un premier emploi, chômage).
- Pour l'UGFF, cette carrière complète doit correspondre à 37,5 annuités.
- La reconnaissance des travaux pénibles, dangereux et astreignants doit permettre un départ anticipé assorti de bonifications.
- Le minimum de pension pour une carrière complète doit être fixé au niveau du SMIC.
- L'augmentation des pensions doit être indexée sur les salaires des actifs.

### **Dans la Fonction publique en particulier**

- Le régime actuel des pensions civiles et militaires de l'Etat doit être maintenu, sans la création d'une caisse qui n'a aucune utilité pour un employeur unique.
- La prise en compte de tous les éléments de rémunérations complémentaires (les primes) dans l'assiette de cotisation pour la retraite doit conduire à une mise en extinction du Régime additionnel.
- Les droits familiaux et conjugaux amputés par la réforme Fillon doivent être rétablis et améliorés, en particulier pour les femmes.

### **Les propositions de la CGT pour réformer le financement :**

- ◆ Une contribution doit être instaurée sur les revenus financiers des entreprises ;
- ◆ La cotisation des entreprises devra être modulée afin de pénaliser celles qui licencient et recourent à une main d'œuvre précaire ;
- ◆ Réforme de la « compensation démographique » avec prise en compte des ressources réelles des ressortissants des régimes des non salariés.

\* \* \*

**L**e 29 mars, avec les salariés du privé et des régimes spéciaux, avec l'ensemble des retraités, les fonctionnaires ont toutes les raisons de se mobiliser. Pour empêcher une étape supplémentaire de régression et pour, au contraire, faire s'inverser la logique des choix de 2003.

- Pour revenir sur l'allongement de la durée de cotisation.
- Pour corriger les injustices engendrées par l'amputation des droits familiaux, en particulier au préjudice des femmes fonctionnaires.
- Pour empêcher l'appauvrissement programmé des pensionnés en imposant un mécanisme d'indexation des pensions liés à l'évolution des rémunérations des actifs.
- Pour exiger une augmentation générale des salaires, synonyme de meilleures retraites et de ressources supplémentaires dans la cadre incontournable du régime par répartition.

**MANIFESTONS ENSEMBLE LE 29 MARS DANS TOUTE LA FRANCE.**